

Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

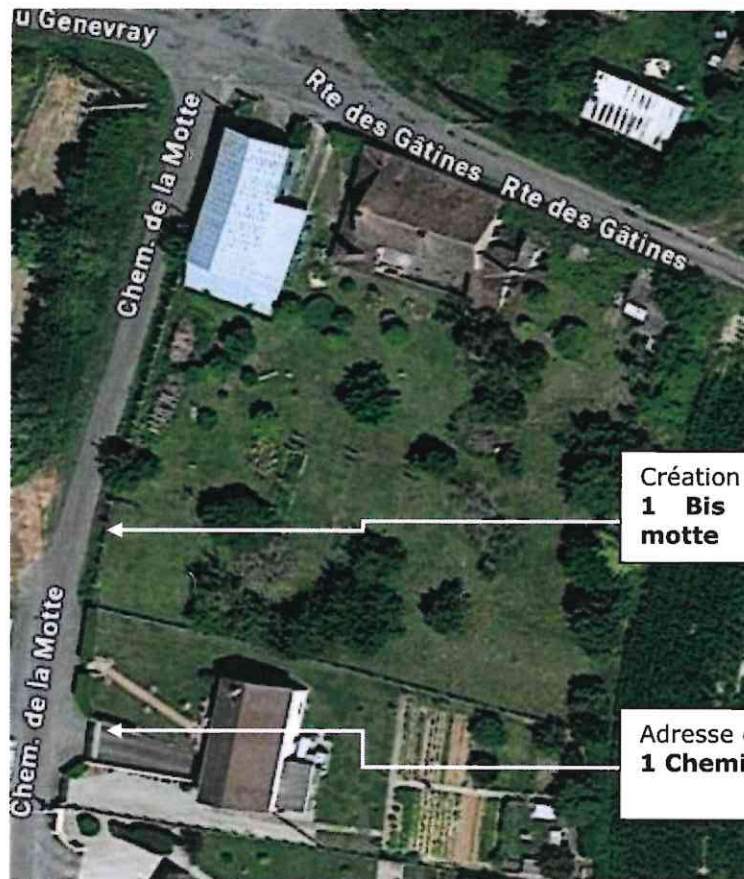
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
07/12/2024	07/12/2024	15	12	14
L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<u>Etaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Frédéric SILLE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie LEMOINE, Mme Cécile BRETON, M. Christophe LEDUC <u>Ont donné pouvoir</u> : Mme BERTHEAS Danielle a donné pouvoir à M. CANET M. Jean-Paul FABRE a donné pouvoir à Mme CHERON <u>Absents</u> : Mme Audrey MONTAJAULT Secrétaire de Séance : M. Gilles CANET		
<b>2024-053</b>		<b>URBANISME</b> Numérotation d'adresse – Chemin de la Motte Création d'un numéro 1 bis		

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,  
Vu le permis de construire déposé par le propriétaire,  
Considérant la parcelle qui a été vendue récemment et qui peut faire l'objet d'une construction,  
Considérant qu'un bien est déjà référencé au 1 Chemin de la Motte (DOGUET),  
Considérant qu'il est nécessaire de créer un numéro d'adresse afin que ce bien soit répertorié aux adresses nationales,  
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE**

**Article 1** : de créer le numéro d'adresse : **1 Bis** Chemin de la Motte

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Création de l'adresse :  
**1 Bis Chemin de la motte**

Adresse existante :  
**1 Chemin de la Motte**

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif du Nantes, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente décision, et ampliation à Monsieur le Préfet de la Sarthe, au SAMU, au SDIS, La Poste, CCHSAM, Trésor Public de Mamers, au Service National des Adresses (SNA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203058-20241218-2024-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2024

**COPIE CONFORME AU REGISTRE**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits et ont signé les membres présents.

À Saint Ouen de Mimbré, le 18 décembre 2024  
Le Maire, Jean-Louis CLÉMENT